**L'Assemblée fédérale — Le Parlement suisse**

Extrait du Communiqué de presse de la commisson de la politique de sécurité CPS-N le 25-4-2023

## La commission prend position sur la révision totale de la loi sur les douanes

La CPS-N a examiné les aspects de la révision totale de la loi sur les douanes ([22.058](https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20220058)) liés à la sécurité et a rédigé un corapport à l’intention de la Commission de l’économie et des redevances du Conseil national (CER-N), qui est compétente en la matière. Elle propose à la CER-N, par 13 voix contre 11, de procéder à la discussion par article et de prendre en compte ses propositions ; elle a en outre rejeté une proposition de renvoi au Conseil fédéral. Par ailleurs, la CPS-N constate que le groupe de travail DFF/cantons mis en place par le Département fédéral des finances (DFF) a permis de lever la plupart des réserves émises par les cantons. Ainsi, de nombreuses questions relatives à la délimitation des compétences entre l’Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) et les cantons ont pu être clarifiées. La principale requête du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence concernant la procédure d’accès en ligne du Service de renseignement de la Confédération a également été prise en considération. La CPS-N a décidé de soumettre les suggestions du groupe de travail à la CER-N sous forme de propositions. En outre, elle propose d’intégrer dans la loi d’autres demandes des cantons. Cela concerne notamment le maintien des compétences actuelles de l’OFDF en matière de relevé d’empreintes digitales et d’établissement de profils d’ADN ainsi que les précisions à apporter aux bases légales concernant le traitement des données dans le cadre de la reprise de tâches policières cantonales. La majorité est donc d’avis que l’examen du projet doit maintenant se faire rapidement.

Une minorité de la CPS-N estime que le projet n’est pas prêt pour un examen. Certes, les préoccupations des cantons ont été prises en considération, mais d’autres milieux intéressés n’ont pas pu être consultés. La minorité considère que cela pose un problème du point de vue institutionnel, car plus d’un tiers des articles n’ont jamais fait l’objet d’une procédure de consultation ordinaire.

Il est prévu que la CER-N examine la loi sur les douanes les 22 et 23 mai 2023.

Lien :

<https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-sik-n-2023-04-25.aspx?lang=1036>